INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 12 août 2025 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M[mes] les conseillères :	Nathalie Thauvette Marcelina Jugureanu
MM. les conseillers :	Éric Lecourtois Claude-Marc Raymond Réal Langlais Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents :	M. Jean-François Messier, directeur général M[e] Luc Drouin, greffier M. Patrick Turcotte, trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1[re] période de questions - Personnes dans la salle
6. 1[re] période de questions - Internautes
7. Adoption des procès-verbaux
   - 7.1 Adoption des procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 8 juillet 2025
8. Affaires du conseil
   - 8.1 Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire 2025
   - 8.2 Demande de soutien financier - Opération Nez rouge 2025
   - 8.3 Autorisation de dépenser
   - 8.4 Demande au gouvernement du Québec - Maintien du crédit d'impôt pour les dons aux partis politiques municipaux
9. Règlements
   - 9.1 Avis de motion, présentation et adoption du projet - Règlement n° 730 concernant la circulation
   - 9.2 Avis de motion - Règlement n° 749 relatif aux branchements municipaux d'aqueduc et d'égout

9.3 Adoption - Règlement n° 748 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

10. Communications

10.1 Autorisation de dépenser

11. Direction générale

12. Développement économique

12.1 Autorisation de paiement à la firme Artelia Canada (FNX) - Mandat de services professionnels dans le quartier industriel

13. Environnement

14. Greffe et affaires juridiques

14.1 Dépôt du certificat - Tenue du registre du Règlement n° 747 décrétant un emprunt de 6 677 727 $ et une dépense du même montant pour la réalisation de travaux de réfection et d'améliorations aux bâtiments municipaux

14.2 Rescinder partiellement la résolution n° 2025-07-294 - Nouvelle affectation de la dépense

14.3 Ratification et autorisation de signatures - Entente avec le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

14.4 Mandat de services professionnels et autorisation de signatures - Servitude pour l'aménagement d'un panneau à messages variables au 1, montée des Bouleaux

15. Informatique

15.1 Autorisation de bonification du mandat de gestion de projets informatiques pour l’année 2025

16. Loisirs

16.1 Autorisation de dépôt d'une demande de subvention - Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes

16.2 Autorisation de dépenser

17. Parc, espaces verts et aménagement public

18. Ressources humaines

18.1 Autorisation de dépenser

18.2 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles

18.3 Entériner la nomination probatoire d'un inspecteur municipal

18.4 Entériner la nomination probatoire d'un ouvrier au Service technique et travaux publics

18.5 Entériner la nomination probatoire de deux manoeuvres au Service des loisirs

18.6 Entériner la nomination probatoire de la technicienne en administration, volet taxation

18.7 Entériner l'actualisation de la rémunération du personnel-cadre suite à la modification du Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel-cadre

18.8 Prolongation de la période probatoire - Employé matricule 1064

19. Sécurité publique

20. Travaux publics

20.1 Autorisation de dépenser

20.2 Autorisation de paiement du décompte n° 2 à la firme Excavation Civilpro inc. pour le prolongement du boulevard Georges-Gagné Nord, phase 2

20.3 Autorisation de lancement d'appels d'offres

21. Trésorerie

21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés

21.2 Dépôt du rapport des transferts budgétaires

21.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires

21.4 Affectation d'excédents de fonctionnements non affectés à des fonds réservés

21.5 Autorisation de dépenser

21.6 Affectation des excédents inutilisés des règlements d'emprunt fermés au 31 décembre 2024

21.7 Révision marge de crédit - Opérations courantes Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon

21.8 Dépôt et lecture du rapport financier de la Ville de Delson pour l'année 2024

22. Aménagement du territoire

22.1 Demande d'approbation d'une modification d'un projet de construction résidentielle - 31, rue du Collège

22.2 Demande d'approbation relative à une rénovation industrielle – 17, rue Industrielle

22.3 Demande d'approbation relative à un affichage commercial – 67 D, boulevard Georges-Gagné Sud

22.4 Demande d'approbation relative à un affichage commercial – 37, boulevard Georges-Gagné Sud, local 5

22.5 Demande d'approbation relative à un affichage commercial – 193, chemin Saint-François-Xavier

22.6 Autorisation d'installation de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement

22.7 Autorisation de dépenser

22.8 Autorisation de signatures - Acte de servitude d'utilité publique pour bouclage du réseau pluvial au 2, rue Barbeau

23. Affaires nouvelles

24. Période d'intervention des membres du conseil

25. 2e période de questions - Personnes dans la salle

26. 2e période de questions - Internautes

27. Date de la prochaine séance ordinaire

28. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2025-08-319 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet vendredi dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1RE PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur les dossiers suivants:

- Stella-Jones - Odeurs;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux dans le dossier Stella-Jones;
- Assemblée de consultation publique du 8 juillet 2025.

1RE PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, des citoyens s'expriment sur les dossiers suivants:

- Passage piétonnier sur la rue Principale Sud;
- Autobus EXO vides;
- Jardin communautaire;
- Surpopulation d'animaux sauvages nourris par des citoyens;
- Feux de foyers extérieurs;
- Congélateur communautaire au chalet du parc Wilfrid-Boardman.

2025-08-320 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-321 **APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE 2025**

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal appuie la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire* qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-322 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - OPÉRATION NEZ ROUGE 2025 LONGUEUIL/RIVE-SUD**

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Opération Nez rouge sollicite la participation financière de la Ville pour le maintien et la réalisation de ses activités bénévoles pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a, au cours des dernières années, été un fier partenaire de l'Organisme et des campagnes mises sur pied dans le but d'offrir notamment à ses citoyens un service de raccompagnement sécuritaire durant la saison des Fêtes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 550 $ à Opération Nez rouge Longueuil/Rive-Sud afin de soutenir l'organisme dans son action bénévole ainsi que pour promouvoir la sécurité routière sur le territoire de la Ville de Delson en prévision de la campagne qui se tiendra du 28 novembre au 31 décembre 2025.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire nº 02-190-00-991.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-08-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-323 **AUTORISATION À DÉPENSER DU CONSEIL MUNICIPAL - AOÛT 2025**

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste CONSEIL-25-08-1 d'une somme de 7 000 $ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	7 000 $
Total général	**7 000 $**

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires nºs 02-110-00-311 et 02-110-00-610.

QUE le certificat de trésorerie nº 2025-08-20 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-324 **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - MAINTIEN DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DONS AUX PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT l'annonce par le gouvernement du Québec de l'abolition du crédit d'impôt provincial pour les dons aux partis politiques municipaux à compter du 1er janvier 2026;

CONSIDÉRANT que lors des élections municipales 2021, à l'échelle de la province, seuls 2 954 postes de mairesses / maires ou conseillères / conseillers ont été pourvus par scrutin, alors que 4 970 avaient été élus par acclamation, et n'avaient en conséquence fait l'objet que d'une seule et unique candidature (source: Données relatives à l'élection générale municipale 2021- Compilation et traitement statistique, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2022);

CONSIDÉRANT que les partis politiques municipaux sont un moteur important de la vitalité démocratique locale, aidant à solliciter des candidatures de qualité pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que les partis politiques municipaux contribuent grandement aux débats locaux sur divers enjeux, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de niveau de services publics à la population ;

CONSIDÉRANT que ce faisant, les partis politiques municipaux contribuent à hausser le taux de participation aux élections municipales;

CONSIDÉRANT que la disparition de ce crédit d'impôt rendra beaucoup plus difficile la sollicitation de dons pour les partis politiques municipaux auprès des citoyens et compliquera d'autant les opérations de ceux-ci.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de rétablir, pour les années 2026 et suivantes, le crédit d'impôt provincial pour don à un parti politique municipal.

DE TRANSMETIRE au premier ministre du Québec et député de l'Assomption, M. François Legault, au ministre des Finances, M. Éric Girard, au député de Deux-Montagnes et ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, à la ministre des Affaires municipales, M^{me} Andrée Laforest, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'ensemble des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-325 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT N° 730 CONCERNANT LA CIRCULATION**

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 730 concernant la circulation*. Ce règlement vise à actualiser et remplacer le règlement nº 1008 en y incorporant notamment de nouvelles annexes, en complément des dispositions prévues au *Code de la sécurité routière du Québec*.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Éric Lecourtois, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-326 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 749 RELATIF AUX BRANCHEMENTS MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura présentation, dépôt et adoption du projet, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 749 relatif aux branchements municipaux d'aqueduc et d'égout*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-327 **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 748 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025, il y a eu avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet du Règlement n° 748 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis l'adoption du projet déposé et adopté le 8 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que le présent règlement vise à actualiser et refondre les dispositions règlementaires applicables à la réalisation par un promoteur immobilier de travaux municipaux visant principalement le prolongement d'infrastructures municipales ou de chemin publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n^{o} 748 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-328 **AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES COMMUNICATIONS - AOÛT 2025**

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des communications;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste COM-25-08-1 d'une somme de 10 000 $ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	10 000 $
Total général	**10 000 $**

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent du poste budgétaire n^{o} 02-170-99-340.

QUE le certificat de trésorerie n^{o} 2025-08-08 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-329 **AUTORISATION DE PAIEMENT ARTELIA CANADA (FNX) MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS - QUARTIER INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal a attribué un mandat de services professionnels en ingénierie à la firme FNX-Innov inc.;

CONSIDÉRANT la réception des factures n^{os} 441343, 440569 et 440566 d'une somme de 21 960,23 $, taxes incluses, pour des services professionnels pour la période du 4 mai 2025 au 28 juin 2025;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le directeur du développement économique et qu'il est conforme à l'avancement du mandat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures n^{os} 441343, 440569 et 440566 d'une somme de 21 960,23 $, taxes incluses, à la firme Artelia Canada (FNX-Innov. inc.) pour des études préparatoires, plans et devis et surveillance dans le cadre du redéveloppement de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire nº 22-490-00-722.

QUE le certificat de trésorerie nº 2025-08-23 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-330 **DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DU REGISTRE QUANT AU RÈGLEMENT Nº 747 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 6 677 727 $ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATIONS AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par le greffier suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 24 juillet 2025 à l'hôtel de ville de Delson relativement au *Règlement n° 747 décrétant un emprunt de 6 677 727 $ et une dépense du même montant pour la réalisation de travaux de réfection et d'améliorations aux bâtiments municipaux*.

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-331 **RESCINDER PARTIELLEMENT LA RÉSOLUTION N° 2025-07-294 - NOUVELLE AFFECTATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025, le conseil municipal s'est prévalu du droit de préemption grevant le lot 3 132 472 au cadastre du Québec pour une considération financière de 535 000 $, taxes nettes en sus, si applicables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rescinder partiellement la résolution nº 2025-07-294 afin de modifier la source de financement liée à l'acquisition de tel immeuble.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal rescinde partiellement la résolution nº 2025-07-294 afin d'y substituer les alinéas 6 et 8 par les alinéas suivants:

QUE le conseil municipal se prévale du droit de préemption grevant le lot 3 132 472 au cadastre du Québec pour les fins d'un aménagement futur de parc et espace vert pour une considération de 535 000 $, en sus des taxes nettes applicables, s'il y a lieu, et en informe les propriétaires concernés conditionnellement à ce que l'ensemble des conditions figurant à l'offre d'achat soient réalisées.

QUE le montant requis pour la dépense soit prélevé à même le fonds de parcs et terrains de jeux, poste budgétaire nº 55-160-11-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-332 **RATIFICATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES SEIGNEURIES**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) demande à la Ville de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter les restrictions de stationnement indiquées aux panneaux de signalisation qui se retrouvent sur le terrain de l'école Louis-Lafortune situé sur la montée des Bouleaux de même que sur le terrain de l'école alternative des Cheminots situé sur la rue Boardman;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS mentionne vivre des problèmes de stationnement sur ces terrains et souhaite remédier à la situation pour la rentrée scolaire 2025;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS est disposé à déléguer à la Ville, via la Régie intermunicipale de police de Roussillon, tous les pouvoirs destinés à faire respecter la signalisation présente sur les terrains des écoles concernées, en autorisant la Régie à émettre des constats d'infractions aux contrevenants;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, une entente doit être conclue entre la Ville et le CSSDGS;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet d'entente a été préparé conjointement par les responsables du CSSDGS et ceux de la Régie intermunicipale de police de Roussillon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie l'entente relative à l'interdiction de stationner sur les terrains du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries et autorise le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-333 **MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTORISATION DE SIGNATURES - SERVITUDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PANNEAU À MESSAGES VARIABLES AU 1, MONTÉE DES BOULEAUX**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à l'implantation d'un panneau à messages variables le long de la rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite installer un panneau au 1, montée des Bouleaux, soit sur la propriété du CPE Les Chérubins inc. située à l'intersection de la montée des Bouleaux et de la rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, un acte de servitude réelle entre la Ville et le CPE Les Chérubins inc. sera requis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal mandate M^{e} Stéphanie Groulx, notaire, ou M^{e} Stéphanie Hénault, notaire, afin de rédiger et procéder à l'inscription d'un acte de servitude réelle à l'encontre d'une parcelle du lot 3 446 053 au cadastre du Québec aux fins de l'aménagement d'un panneau à messages variables et ce, selon les conditions déjà convenues entre les parties et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n^{o} 02-140-00-493.

QUE le certificat de trésorerie n^{o} 2025-08-04 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-334 **AUTORISATION DE BONIFICATION DU MANDAT DE GESTION DE PROJETS INFORMATIQUES POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Cetix inc. pour des services professionnels en informatique pour les années 2024 à 2026;

CONSIDÉRANT que la banque d'heures allouée au mandat de gestion des projets informatiques et prévue au contrat pour l'année 2025 est épuisée et qu'il est nécessaire de le bonifier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise une bonification de 112 heures, soit une somme maximale de 7 100 $, au mandat de gestion de projets informatiques pour l'année 2025 à la firme Cetix inc. et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire nº 02-136-00-415.

QUE le certificat de trésorerie nº 2025-08-30 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-335 **AUTORISATION DU DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Delson a le statut de bibliothèque publique autonome depuis 2013;

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir une subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec, une demande d'aide financière doit être déposée chaque année dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT que les dépenses consacrées à l'acquisition de livres, brochures, périodiques, enregistrements vidéo, livres numériques et documents multimédias québécois sont admissibles à une subvention de 75 % dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

QUE la directrice du Service des loisirs et/ou la coordonnatrice culture et bibliothèque, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à cette demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-336 **AUTORISATION À DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - AOÛT 2025**

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-25-08-1 d'une somme de 60 661,60 $ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	52 711,60 $
Fonds de parcs et terrains de jeux	7 950 $
Total général	**60 661,60 $**

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même les postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n^{o} 6139.

QUE le certificat de trésorerie n^{o} 2025-08-13 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-337 **AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - AOÛT 2025**

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste RH-25-08-1 d'une somme de 15 848,11 $ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	15 848,11 $
Total général	**15 848,11 $**

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires n^{os} 02-180-00-412 et 02-180-00-416.

QUE le certificat de trésorerie n^{o} 2025-08-18 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-338 **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 5.2 et 5.15 du *Règlement n^{o} 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, les embauches de salariés non permanents doivent être mentionnées dans un rapport déposé au cours d'une séance du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le directeur des ressources humaines de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires, en l'occurrence quatre aides-horticulteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-339 **ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT qu'un poste d'inspecteur municipal au Service de l'aménagement du territoire est vacant;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination probatoire de M. Pierre-Charles Latour-Bourgeois au poste d'inspecteur municipal à l'échelon 5 du poste rétroactivement au 21 juillet 2025, conformément à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M. Latour-Bourgeois pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-610-00-141.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-08-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-340 **ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE D'UN OUVRIER AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT que le poste d'ouvrier au Service technique et travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination probatoire de M. Maxime Labrie au poste d'ouvrier au Service technique et travaux publics à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste rétroactivement au 15 juillet 2025, conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821.

QUE les membres du conseil municipal désirent féliciter M. Labrie pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-320-00-141.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-08-15 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-341 **ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE DE DEUX MANOEUVRES AU SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT que deux postes de manoeuvres au Service des loisirs sont vacants;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination probatoire de M. Richard Langlois au poste de manoeuvre au Service des loisirs à l'échelon 4 du poste rétroactivement au 20 mai 2025 et de M. Martin Meunier au poste de manoeuvre au Service des loisirs à l'échelon 6 du poste rétroactivement au 14 juillet 2025, conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821.

QUE les membres du conseil municipal tiennent à féliciter MM. Langlois et Meunier pour leurs nominations.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-731-00-141.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-08-17 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-342 **ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE DE LA TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION, VOLET TAXATION.**

CONSIDÉRANT qu'un poste de technicienne en administration, volet taxation, est vacant;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination probatoire de M^{me} Tiffany A. Frenette au poste de technicienne en administration, volet taxation, à l'échelon 6 du poste à compter du 8 septembre 2025, conformément à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M^{me} Frenette pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-130-00-141.

QUE le certificat de trésorerie n° 2025-08-21 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-343 **ENTÉRINER L'ACTUALISATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL-CADRE, À LA SUITE DE LA MODIFICATION DU MANUEL DES POLITIQUES ADMINISTRATIVES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL APPLICABLES AU PERSONNEL-CADRE DE LA VILLE DE DELSON.**

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024, le conseil municipal a adopté les modifications au *Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson*;

CONSIDÉRANT que suite à la mise en vigueur du Manuel, il y a lieu d'actualiser la rémunération du personnel-cadre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal entérine les travaux d'actualisation de la rémunération du personnel-cadre suite à la modification du *Manuel des politiques administratives applicables au personnel cadre à la Ville de Delson*, soit l'arrérage salariale des cadres pour les années 2023-2024, la mise à jour des salaires pour l'année 2025 et la rétroactivité du salaire des cadres pour l'année 2025 pour les employés cadres permanents, temporaires et surnuméraires actifs au jour de l'adoption de la présente résolution.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire nº 59-110-00-000.

QUE le certificat de trésorerie nº 2025-08-22 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-344 **PROLONGATION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE - EMPLOYÉ MATRICULE 1064**

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 1064 a été embauché le 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger la période probatoire de l'employé d'une période additionnelle de trois mois dans le but de parfaire ses aptitudes et habiletés en lien avec les tâches qui lui sont dévolues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal prolonge la période probatoire de l'employé matricule 1064 d'une période additionnelle de trois mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-345 **AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - AOÛT 2025**

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste STTP-25-08-1 d'une somme de 81 495,79 $ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	81 495,79 $
Total général	**81 495,79 $**

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation nº 6100.

QUE le certificat de trésorerie nº 2025-08-32 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-346 **AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 2 À LA FIRME EXCAVATION CIVILPRO INC. POUR LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ NORD, PHASE 2**

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 27 août 2024, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Excavation Civilpro inc. pour le prolongement du boulevard Georges-Gagné Nord vers le futur complexe sportif Delson/Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la réception de la facture nº 6240 d'une somme de 419 909,94 $, incluant taxes, retenue et libération de retenue, pour les travaux réalisés au 30 mai 2025;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et qu'il est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à la firme Excavation Civilpro inc. de son décompte nº 2 d'une somme de 419 909,94 $, incluant taxes, retenue et libération de retenue, dans le cadre du prolongement des infrastructures du boulevard Georges-Gagné Nord.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire nº 22-300-68-711, règlement d'emprunt nº 677.

QUE le certificat de trésorerie nº 2025-08-33 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-347 **AUTORISATION DE LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES**

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics désire procéder au lancement d'appels d'offres en lien avec certaines de ses opérations;

CONSIDÉRANT que les appels d'offres devant être réalisés concernent les projets suivants :

Titre de l'appel d'offres	Type
Nouvelles fenêtres à la trésorerie pour sécuriser les bureaux fermés et une échelle d'accès au toit	Public
Acquisition et installation de certains aménagements physiques le long de la rue Principale Sud	Public

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder au lancement des appels d'offres pour les projets mentionnés précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-348 **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 JUIN AU 15 JUILLET 2025**

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 107 076,54 $, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 932 343,51 $, des paiements par débit direct d'une somme de 3 116,50 $ totalisant une somme de 1 042 536,55 $ pour la période du 16 juin au 15 juillet 2025, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par le trésorier en date du 17 juillet 2025.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n^{o} 54-112-11-000.

QUE le certificat de trésorerie n^{o} 2025-08-02 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-349 **DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 16 JUIN AU 15 JUILLET 2025**

CONSIDÉRANT que l'article 6.18 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier ou son remplaçant fasse un rapport périodiquement au conseil de tout transfert budgétaire qui a été autorisé dans le respect des dispositions contenues au règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 16 juin au 15 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-350 **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 JUIN AU 15 JUILLET 2025**

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 juin au 15 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-351 **AFFECTATION D'EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENTS NON AFFECTÉS À DES FONDS RÉSERVÉS**

CONSIDÉRANT que la Ville finance plusieurs projets municipaux grâce à des fonds affectés à des fins particulières;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter des sommes supplémentaires dans des fonds existants et de créer des nouveaux fonds à des fins particulières afin de permettre la réalisation de projets destinés à répondre aux besoins municipaux identifiés par le Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal affecte des sommes supplémentaires dans des fonds existants et crée des nouveaux fonds à des fins particulières pour un montant de 2 412 911 $, le tout tel que plus amplement détaillé dans le rapport de recommandation qui lui a été préalablement soumis.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n^{o} 59-110-00-000.

QUE le certificat de trésorerie n^{o} 2025-08-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-352 **AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE - AOÛT 2025**

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service de la trésorerie;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste FIN-25-08-1 d'une somme de 9 349,22 $ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	9 349,22 $
Total général	**9 349,22 $**

QUE le montant requis pour cette dépense provienne des postes budgétaires n^{os} 02-130-00-419, 02-130-00-670 et 02-190-00-600.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-08-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-353 **AFFECTATION DES EXCÉDENTS INUTILISÉS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l’article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, l’excédent de financement qui peut subsister lors de la fermeture d’un règlement d’emprunt peut être affecté à d’autres fins spécifiées dans un règlement subséquent approuvé de la même manière qu’un règlement d’emprunt selon la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut ainsi affecter le solde disponible d’un règlement d’emprunt fermé au financement de dépenses décrétées par règlement d’emprunt, évitant ainsi d’emprunter pour le montant affecté;

CONSIDÉRANT que dans l'optique d'une saine gestion financière et afin de maintenir un taux d'endettement et d'emprunt peu élevé, la Ville désire utiliser les soldes restants inutilisés sur l'ensemble des soldes de règlements d'emprunts fermés au 31 décembre 2024 sur des projets terminés afin de diminuer son emprunt total lors de financement du règlement d'emprunt n°747 ou d’un autre règlement d’emprunt subséquent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'affectation des excédents inutilisés quant aux règlements d'emprunts fermés au 31 décembre 2024 au montant de 252 355,73 $ afin de diminuer l'emprunt et le financement nécessaires aux termes du *Règlement d'emprunt nº 747 décrétant un emprunt de 6 677 727 $ et une dépense du même montant pour la réalisation de travaux de réfection et d'améliorations aux bâtiments municipaux*, suite à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ou d'un règlement d'emprunt subséquent.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire nº 59-154-00-000.

QUE le certificat de trésorerie nº 2025-08-19 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-354 **RÉVISION MARGE DE CRÉDIT - OPÉRATIONS COURANTES CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS-ET-DE-ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT que la Ville détient une marge de crédit de 1,8 million de dollars à la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon depuis l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Delson que ce montant soit revu et qu'il soit haussé à la somme de 6 millions de dollars, afin notamment de pouvoir pallier les opportunités de développement pouvant se présenter sur le territoire municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à demander une révision de la marge de crédit autorisée auprès de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon, afin qu'elle soit haussée à la somme de 6 millions de dollars.

QUE le maire et le trésorier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés, le cas échéant, à signer toute nouvelle convention de crédit pouvant être autorisée par la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 6 millions de dollars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-355 **DÉPÔT ET LECTURE DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE DELSON POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT que l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le trésorier de toute municipalité doit déposer un rapport financier annuel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a préparé le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le rapport financier a été audité par un auditeur indépendant conformément aux normes comptables en vigueur.

CONSIDÉRANT que ce rapport a fait l'objet d'une présentation publique séance tenante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte et ratifie, au besoin, le rapport financier de la Ville de Delson pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, déposé conformément aux exigences de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-356 **DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE - 31, RUE DU COLLÈGE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'une modification d'un projet de construction résidentielle, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone H-311, pour la propriété située au 31, rue du Collège;

CONSIDÉRANT que lors du Comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2023, les membres ont recommandé l'acceptation des plans d'architecture incluant un revêtement en Canexel sur le mur arrière de la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite utiliser la même brique que celle prévue pour les façades avant et latérales en remplacement du revêtement en Canexel initialement approuvé pour le rez-de-chaussée de la façade arrière;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-07-055 adoptée le 15 juillet 2025, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de modification du projet de construction résidentielle au 31, rue du Collège telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-357 **DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION INDUSTRIELLE – 17, RUE INDUSTRIELLE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet de rénovation industrielle, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone I-405, pour le local industriel situé au 17, rue Industrielle;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation des façades avant et latérales, soit le remplacement du revêtement métallique au deuxième étage par un revêtement enduit d'acrylique et l'ajout d'une structure sur toute la longueur du mur avant permettant l'affichage des places d'affaires;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-07-054 adoptée le 15 juillet 2025, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une rénovation industrielle au 17, rue Industrielle telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-358 **DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL – 67 D, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-202, pour le local commercial D situé au 67, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une nouvelle enseigne apposée à plat sur la façade du bâtiment et une enseigne sur vitrage sur la partie inférieure des vitrines;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-07-051 adoptée le 15 juillet 2025, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage commercial au 67 D, boulevard Georges-Gagné Sud telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-359 **DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL – 37, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, LOCAL 5**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone M-216, pour le local commercial 5 situé au 37, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une nouvelle enseigne apposée à plat sur la structure de la marquise existante de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-07-052 adoptée le 15 juillet 2025, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage commercial au 37, boulevard Georges-Gagné Sud, local 5, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-360 **DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL – 193, CHEMIN SAINT-FRANCOIS-XAVIER**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-202, pour le local commercial situé au 193, chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement des enseignes existantes apposées à plat sur la façade du bâtiment et de l'enseigne détachée existante;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-07-053 adoptée le 15 juillet 2025, est favorable à cette demande, sujet au respect de certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage commercial au 193, chemin Saint-François-Xavier telle que présentée aux conditions suivantes:

- Un aménagement paysager de qualité devra être réalisé à la base de l'enseigne détachée;

- Un dépôt de garantie de 1 000 $ sera exigé du propriétaire de l'immeuble visé par la demande, à titre de condition préalable à l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA), conformément au Règlement n^{o} 741 sur les biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-361

AUTORISATION D'INSTALLATION DE NOUVEAUX PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT que le Comité de mobilité a reçu une demande d'ajout de nouvelles signalisations routières pour un tronçon de la rue Théberge dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT que la demande concerne une problématique de stationnement de véhicules sur un segment de la rue Théberge qui constitue une entrave liée aux manœuvres des camions qui tentent d'accéder aux quais de chargement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de mobilité lors de la réunion tenue le 19 juin 2025 visant à interdire le stationnement sur deux tronçons de la rue Théberge sur une longueur de 5 mètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'ajout de nouveaux panneaux d'interdiction de stationnement afin d'interdire le stationnement sur le tronçon de la rue Théberge sur une longueur de 5 mètres, comme suit:

- par l'installation de nouveaux panneaux (**Ne pas stationner**) avec flèches indiquant l'étendue de l'interdiction, en face du 191, à partir de l'accès au terrain situé à près de l'extrémité en cul-de-sac de la rue;

- par l'installation de nouveaux panneaux (**Ne pas stationner**) avec flèches indiquant l'étendue de l'interdiction, en face du 194, à partir de l'accès situé à gauche du terrain lorsque l'on fait face à l'immeuble existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-362

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - AOÛT 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste URB-25-08-1 d'une somme de 16 383,94 $ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	16 383,94 $
Total général	**16 383,94 $**

QUE les montants requis pour cette dépense proviennent du poste budgétaire nº 02-610-99-420.

QUE le certificat de trésorerie nº 2025-08-29 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-363 **AUTORISATION DE SIGNATURES - ACTE DE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR BOUCLAGE DU RÉSEAU PLUVIAL AU 2, RUE BARBEAU**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite faire enregistrer un acte de servitude relatif à une conduite souterraine d'égout pluvial située au 2, rue Barbeau;

CONSIDÉRANT que cette conduite, déjà existante, a récemment été prolongée afin de compléter le réseau en place destiné à permettre le bouclage du réseau pluvial.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude d'utilité publique existante destinée au bouclage du réseau pluvial sur le lot 6 451 538 au cadastre du Québec et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n^{o} 02-140-00-493.

QUE le certificat de trésorerie n^{o} 2025-08-04 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^{E} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur les dossiers suivants:

- Servitude d'utilité publique pour bouclage du réseau pluvial au 2, rue Barbeau;
- Appui au projet d'Exo - Transport à la demande.

2^{E} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, un citoyen s'exprime sur le dossier suivant:

- Comité de vigilance industrielle.

2025-08-364 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier